

République Française  
Département de la Mayenne  
**Commune de Courbeville**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017**

L'an 2017, le 19 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Courbeville s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUSSU, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 octobre 2017.

**Étaient présents** : MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, GALLON Evelyne, AMBROIS Jean-Noël, BANNIER Géraldine, BRUCHET Anaëlle, CHENU Stéphane, DANEELS David, RAIMBAULT Jean-François, THOMAS Flavie  
**Formant la majorité des membres en exercice (11)**

**Absents excusés** : BARRAIS Didier, DAVENEL Yannis, FEVRIER Corinne  
**Absent** : PERRIER Jean-Yves

GALLON Evelyne **est nommée secrétaire de séance**

**20171005 Élaboration de la carte communale : Choix du bureau d'études et des options**

Suite à la consultation réalisée en commun avec les communes de Pommerieux et Bouchamps-Lès-Craon, l'Atelier D'Ys (La Mézière - 35) a été retenue pour élaborer la carte communale de Courbeville.

	<b>Offre</b>	<b>Coût HT</b>
	Offre de base	6 200 €
Option 1	Actualisation du schéma de zonage d'assainissement	1 200 €
Option 2	Dossier de protection des éléments de paysage	
Option 3	Dossier de protection des éléments du patrimoine bâti remarquable	1 300 €
Option 4	Inventaire global du bocage	
Option 5	Diagnostic agricole partiel en périphérie de l'agglomération <i>Étude d'incidences (optionnelle)</i>	1 000 € 500€
Option 6	Expertise dite « police de l'eau » sur les zones humides	700 €
Option 7	Évaluation environnementale	1 800 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- En plus de l'offre de base, de retenir les options : 1, 5, 6 et 7, soit 12 700 € HT. Les options 2 et 4 seront prises en charge par le SBON (coût estimatif : 4 500 € par commune, moins les subventions). Pour rappel, il a été déposé une demande de subvention DGD. Le montant attribué est de 2 100 €,
- D'autoriser le maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant,
- De créer une commission carte communale composée de 5 membres :
  - o Jean-Luc MOUSSU
  - o David DANEELS.
  - o Anthony PLANCHARD
  - o Christophe TOURTIER
  - o Evelyne GALLON

Pour extrait conforme, le 21/10/2017  
Jean-Luc MOUSSU, Maire de Courbeville

